

Accès rapide

Rechercher

Recherche avancée

.fr

Votre nom de domaine

Produits et services

L'AFNIC en bref

Résoudre un litige

Expertises

Ressources

Mon AFNIC

Page d'accueil > Votre nom de domaine > Comment choisir et créer mon nom de domaine ?

Qu'est-ce qu'un nom de domaine? Comment choisir et créer mon nom

- de domaine?
- Trouver mon bureau d'enregistrement
- Recherche de disponibilité
- Annuaire des bureaux d'enregistrement

Votre nom de domaine au quotidien

Comment choisir et créer mon nom de domaine?

Que vous soyez un particulier ou une organisation, prenez le temps de bien choisir votre nom de domaine avant de le déposer et de l'acheter, car il va vous représenter sur l'Internet.

- Dans votre réflexion, prenez en compte la perception de vos correspondants et le sens du mot choisi
- Vérifiez que le nom de domaine choisi respecte la charte de l'Afnic et les droits des tiers.

Que vous soyez un particulier ou une organisation, prenez le temps de bien choisir votre nom de domaine avant sa création, car il va vous représenter sur l'Internet.

Sur vos supports de communication (cartes de visite, brochure, etc.), le nom de domaine joue aussi un rôle important pour associer à votre image les idées de modernité et d'ouverture que véhicule l'Internet. Un nom de domaine n'est en effet pas que la traduction d'une adresse IP en une suite de caractères plus facile à retenir. C'est aussi le premier contact avec vos correspondants. Patronyme, raison sociale ou association de mots clés, un nom de domaine est forcément porteur de sens et contribuera à mettre en avant une idée ou une identité.

Il conviendra aussi de vous assurer que vos correspondants comprendront la même chose que vous, surtout si vous envisagez d'utiliser votre nom de domaine à l'international. Enfin, et surtout si votre recherche de nom de domaine s'inscrit dans le cadre d'une stratégie d'entreprise, il faudra également penser aux variantes syntaxiques, pour parer aux erreurs de saisies et aux détournements de trafic.



Avant d'enregistrer votre nom de domaine

A minima, il est recommandé de deposer le nom de domaine choisi dans l'extension nationale du pays visé (un nom de domaine en .fr pour la France) et en .com (extension générique). Auparavant, il est important de vous assurer que le nom de domaine que vous avez choisi est bien disponible en consultant notre outil de recherche de disponibilité de nom de domaine. Souvenez-vous qu'un nom de domaine est unique dans un espace de nommage (comme le .fr) et est attribué au premier qui en fait la demande et satisfait aux conditions d'attribution.

Cependant, le nom de domaine choisi ne doit pas porter atteinte aux droits d'autres personnes, entreprises ou institutions. Cela peut être le cas si le nom choisi prête à confusion, par rapport à un nom de domaine déjà attribué, le patronyme d'une personne ou une marque. L'ajout d'un mot clé suffit souvent à lever l'ambiguïté. Ces vérifications vous permettront également de vous assurer que votre nom de domaine vous aidera bien à être vu distinctement sur Internet.

Attention aux termes soumis à examen préalable

Dans les espaces de nommage gérés par l'Afnic, il existe, de plus, des termes soumis à examen préalable, dont vous pouvez consulter la liste sur notre site web.

La demande d'enregistrement d'un nom de domaine comportant un de ces termes doit être motivée. L'Afnic peut être amenée à refuser l'enregistrement s'il existe des éléments permettant d'établir un usage de mauvaise foi et l'absence d'intérêt légitime.

Comment déposer/créer votre nom de domaine?

Toute personne physique résidant et toute personne morale ayant leur siège ou établissement principal sur le territoire de l'un des états membres de l'Union européenne ou sur le territoire des pays suivants : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse, peut enregistrer un nom de domaine pour une durée limitée, sous réserve d'accepter les termes de la Charte de Nommage. Un nom de domaine peut être déposé pour y associer des ressources Web (domaine activé) ou simplement se prémunir d'une utilisation par des tiers.

Où acheter ses noms de domaine?

Dans tous les cas, la démarche pour déposer une adresse Internet ou nom de domaine s'effectue par l'intermédiaire d'un bureau d'enregistrement. C'est chez ce bureau que vous pourrez acheter votre nom de domaine.

L'Afnic ne réceptionne pas les demandes de création de nom de domaine en direct. Une fois transmise par le bureau d'enregistrement de votre choix, la demande d'enregistrement d'un nom de domaine en .fr, .re, .yt, .pm, .wf ou .tf est traitée automatiquement par l'Afnic dans les meilleurs délais.

Pour acheter votre nom de domaine, consultez la l'annuaire des bureaux d'enregistrement accrédités par l'Afnic. Cet annuaire vous permettra de comparer les offres, services et tarifs des bureaux d'enregistrement.

Qu'est ce qu'un bureau d'enregistrement ?

Ce nom de domaine est-il disponible?

Votre nom de domair

Vérification

Annuaire des bureaux d'enregistrement

La gestion de mon nom de domaine

Contactez-nous

Suivez-nous:









Votre nom de domaine

Qu'est-ce qu'un nom de domaine?

mon nom de domaine? ~ Trouver mon bureau d'enregistrement

Comment choisir et créer

- Votre nom de domaine au quotidien
- ~ Nom de domaine orphelin Changer de bureau
- d'enregistrement - Supprimez votre nom de
- domaine - Gardez vos coordonnées à
- Pensez à renouveler votre nom de domaine
- Cédez ou transmettez votre

nom de domaine

Le .fr

Le .re

Autres domaines de premier niveau français

~ Les domaines sectoriels en .fr

Produits et services

- Services ~ DNSSEC
- ~ Service QUalifié d'Accès aux "données Whois" (SQUAW)
- → .fr Lock par l'Afnic
- Afnic Conseil
- ~ Veille technologique et
- marché ~ Plan Marketing et
- Commercial

- Expertise DNSSEC - Expertise IPv6
- ~ Etude d'opportunité TLD ~ Expertise DNS
- ~ Accompagnement au registre - Gestion sécurisée de
- portefeuille de nom de
- ~ Compliance ICANN, veille institutionnelle et

domaine

règlementaire **Formations**

~ Formation DNSSEC en

- partenariat avec HSC
- Nouveaux gTLD : solutions de registre
- ~ Abuse Report

L'AFNIC en bref

- Présentation ~ Excellence
- ~ L'Afnic en quelques dates
- → Missions de l'Afnic et axes
- stratégiques 2017-2019 ~ L'équipe
- Fonctionnement
- ~ Coopération internationale
- ~ Les comités de concertation ~ Comptes annuels
- ~ Adhérez à l'Afnic
- Le conseil d'administration de
- l'Afnic ~ Règlement intérieur

~ Statuts de l'AFNIC

- Actualités Recrutement
- ~ Métiers & formation ~ Nos valeurs **Espace Presse**
- ~ Dossiers de presse
- Agenda
- ~ Médiathèque Contacts/Support

Résoudre un litige

- Actions et procédures Labs - Demande de divulgation de
- données personnelles
- ~ Demande de vérification
- La jurisprudence du .fr - Archive des décisions
- PREDEC 151 à 285 Archive des décisions
- PREDEC 3 à 150

Expertises

Communications scientifiques

& techniques

Le Conseil scientifique

Ressources

Consultations Commandes publiques de

l'Afnic Marchés adaptés

~ Marchés formalisés Documents de référence

~ Traitements des données des

titulaires Statistiques

~ Tableau de bord de la qualité

de service **Publications**

> ~ Regards ~ Conseil scientifique

Les 25 ans du .fr

~ Rapports d'activité ~ Comptes rendus des instances de l'Afnic

FAQ Lexique Certificats